



MOBILITÉ, PRATIQUE

PISTES CYCLABLES : DES KMS EN PLUS !

De Casson à Nort-sur-Erdre les pistes cyclables fleurissent et les adeptes du vélo s'en réjouissent !

Mis en ligne le 06 octobre 2020

Le 1er projet correspond à la piste cyclable réalisée à la sortie du bourg de Casson. C'est un aménagement en site propre avec un plateau pour sécuriser la traversée de la RD37. Projet financé par la CCEG bien sûr mais aussi par le Département, et l'État au titre du CTE (Contrat de Transition Ecologique) qui accompagne et soutient techniquement et financièrement la transformation écologique des territoires. Cette 1ère phase préfigure une future liaison entre Casson et Sucé-sur-Erdre.

Le 2nd projet est situé au niveau de la liaison entre le village du Plessis Pas Brunet et le lycée de Nort-sur-Erdre. L'itinéraire de 2,1 km est en test puisqu'une portion de 500 m est expérimentée en site propre dédié à 100 % aux cyclistes. Aussi la circulation auto y est interdite, la portion est aménagée et un marquage au sol vient compléter la mesure. Accompagné par l'ADEME (l'Agence de la Transition Ecologique) et le CEREMA (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) la CCEG dressera un bilan de cette portion expérimentale « sans voiture » avant de la pérenniser, ou pas.

Prochains aménagements : Petit-Mars > Nort-sur-Erdre et Treillières > Grandchamp-des-Fontaines !

“ 2017-2021 : 2,5 millions d'€ d'investissement en infrastructures cyclables sur le territoire d'Erdre & Gesvres



≡ RETOUR À LA LISTE





Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

📧 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Accessible uniquement sur RDV. Prise de RDV au 02 40 16 72 36. Accueil téléphonique fermé le vendredi après-midi

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.